

Renouvellement du réseau eau potable à Port-Louis

Dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement, Lorient Agglomération poursuit son programme de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Port-Louis.

Les chantiers sur le réseau d'eau potable se poursuivent sur la commune de Port-Louis. Après le remplacement des conduites de la rue Mezat à l'automne dernier pour un investissement de 100 000 euros, le chantier s'est déplacé depuis le 6 mai sur la rue Jean-Baptiste Guiheneuc.

Les travaux en cours, d'un montant de 80 000 euros, ont pour objectif principal d'améliorer la qualité de l'eau distribuée grâce au remplacement de 460 mètres d'anciennes canalisations en fonte grise par d'autres en fonte ductile. Ce matériau noble se distingue par ses remarquables propriétés mécaniques (élasticité, résistance aux chocs, allongement...) et sa résistance à la corrosion au contact de l'eau.

En raison des conditions météorologiques des dernières semaines, la fin des travaux initialement prévue le 29 juin est décalée au 20 juillet. Les dix derniers jours seront consacrés à la remise en état de la voirie.

En 2020, Lorient Agglomération renouvellera le réseau d'eau potable situé sur la rue Henri Bourgois et remplacera la majorité des compteurs vétustes (un compteur d'eau potable a une durée de vie réglementaire de 15 ans).



Quelques chiffres

Sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération

Eau potable

- . 102 004 abonnés
- . 10 unités de production d'eau potable
- . 35 ouvrages de stockage d'eau
- . 2 392 km de réseaux (89% de rendement)

Assainissement

- . 88 036 abonnés à l'assainissement collectif
- . 28 unités de traitement
- . 343 postes de relevage
- . 1 296 km de réseaux
- . 10 926 installations d'assainissement non collectif

Renseignements : 0800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

